

RÉSEAU NATIONAL JEUNES EN ERRANCE

Janvier 2021

bulletin n° 1-2021

SOMMAIRE

Lire, voir...	p.2
Note de travail de la F.A.S. pour l'ouverture de l'aide exceptionnelle aux jeunes non allocataires du RSA ou de l'API	p.2
Les rencontres nationales « Jeunes en errance » 2020	p.7
Echanges et travaux en cours	p.7

Ce bulletin est réalisé et diffusé par les CEMÉA avec l'aide financière du Ministère des Solidarités et de la Santé (Direction Générale de la Cohésion Sociale) dans le cadre d'une convention CEMEA-DGCS pour l'animation du réseau « Jeunes en errance » durant les années 2019-2021.

CEMÉA. 24 rue Marc Seguin. 75883 Paris cedex 18

Site « Jeunes en errance » : <https://jeunes-en-errance.cemea.asso.fr>

Contact : francois.chobeaux@cemea.asso.fr

LIRE, VOIR...

Errances à la gare Saint Charles (Marseille). La grande précarité et l'intervention socioéducative.

Rapport d'étude pour le groupe addap13 (Prévention spécialisée)

Véronique le Goaziou, 2020.

Qui sont les diverses personnes en errances dans et autour de cette grande gare régionale ? D'où viennent-elles, qu'y font-elles ? Qui s'en préoccupe, qui y porte attention, qui travaille avec ?

Comment cette situation est le reflet de réalités nationales plus larges qui touchent à la gestion des fugues des mineurs, aux dysfonctionnements de l'ASE, à la gestion territoriale des migrants, juxtapositions d'actions sociales...

Une étude largement utilisable et applicable à d'autres réalités de grandes gares.

A lire sur le site Jeunes en errance :

http://jeunes-en-errance.cemea.asso.fr/IMG/pdf/le_goaziou_rapport_errances_st_charles_2020.pdf

NOTE DE TRAVAIL RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE CIBLANT LES JEUNES PRECAIRES NON ALLOCATAIRES DU RSA NI DE L'API

Cette note a été préparée par la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) et a été remise aux responsables politiques nationaux de ces dossiers.

Les CEMEA ont contribué à son élaboration et à sa diffusion.

Pour soutenir les personnes les plus en difficultés dans le contexte de crise sanitaire et durant le couvre-feu annoncé le 14 octobre dernier, le gouvernement a annoncé qu'une aide financière ponctuelle sera versée aux allocataires du RSA et de l'APL ainsi qu'aux étudiants boursiers. Devront donc bénéficier de cette aide de 150€ environ 1,1 million de jeunes : 400 000 jeunes de moins de 25 ans allocataires de l'APL et environ 700 000 étudiants boursiers sur critères sociaux.

Si la Fédération salue cet appui financier exceptionnel dans ce contexte d'augmentation de la pauvreté, elle constate néanmoins :

- Que l'aide est ponctuelle, avec un versement unique de 150€ alors que la crise sociale qui touche durement une partie de la jeunesse va durer ;

- Que l'aide manque une partie importante de sa cible : les jeunes les plus précaires, ne bénéficiant ni du RSA ni de l'APL car ne disposant pas d'un logement les rendant éligibles à l'allocation (jeunes à la rue, en squat, hébergés en CHRS ou centres d'hébergement, à l'hôtel, en logement accompagné...). Or ce public correspond pourtant à la frange la plus vulnérable de la population, souvent accompagnée par les adhérents de la Fédération. Majoritairement ni en emploi, ni en études, ni en formation, ces jeunes ne disposent d'aucune ressource car ne bénéficient pas des minima sociaux – le RSA n'étant accessible aux jeunes de moins de 25 ans que sous conditions extrêmement restrictives – et leur entrée ou leur maintien sur le marché de l'emploi, déjà complexe du fait du faible niveau d'études d'une partie d'entre eux, sont encore d'avantage fragilisés par la crise sanitaire en cours (report de stage, arrêt de CDD...)¹.

En attendant une réforme globale des minima sociaux ouvrant la protection sociale aux 18-25 ans, il est essentiel que les jeunes sans ressources et en situation précaire puissent bénéficier de manière prioritaire de l'aide financière annoncée par le gouvernement. D'autre part, les jeunes disposant de ressources mensuelles inférieures ou égales au montant du RSA de par leur inscription au sein d'un parcours d'insertion (allocation Garantie jeunes, allocation reçue en cas d'inscription en établissement dédié aux décrocheurs scolaires) doivent pouvoir bénéficier également de cette aide exceptionnelle.

L'objectif serait donc que chaque jeune de moins de 25 ans non bénéficiaire de l'APL ni du RSA et en situation précaire, dont le nombre est évalué à 500 000 jeunes, bénéficie d'une aide financière exceptionnelle d'un montant de 150€ ou de 300€ en fonction de s'il perçoit ou non une allocation (d'un montant inférieur ou égal au montant du RSA), pour un budget total de 135,15M€.

¹ 20% des jeunes NEET (ni en emploi, ni en étude, ni en formation) sont considérés comme particulièrement vulnérables, très éloignés de l'emploi et dont la grande majorité est sans diplôme, soit près de 200 000 jeunes. Les ressources annuelles des jeunes appartenant à cette catégorie s'élevaient à 2810 € en 2014 (source DREES-INSEE, Enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014 ; traitement INJEP)

- *Estimation du nombre de jeunes bénéficiaires potentiels*

Seraient bénéficiaires de l'aide financière 510 000 jeunes de 18 à 25 ans non bénéficiaires du RSA ni de l'APL et :

- **hébergés en CHRS, centres d'hébergement y compris d'urgence, hôtels ou à la rue², ainsi que les jeunes en fin de prise en charge de l'Aide Sociale à l'Enfance (avec ou sans contrat jeunes majeurs)³**
 - ⇒ Estimation du nombre de jeunes concernés : 51 000 jeunes
 - ⇒ Public identifié par les acteurs du secteur de l'hébergement et de la veille sociale (accueils de jour et maraudes) ainsi que les référents ASE
 - **engagés dans un parcours d'insertion auprès de structures de retour en formation dédiées au public cible (E2C, EPIDE)⁴, engagés dans le dispositif Garantie jeunes⁵**
 - ⇒ Estimation du nombre de jeunes concernés : 119 000 jeunes
 - ⇒ Public identifié par les EPIDE, E2C, Missions locales
 - **engagés dans un PACEA⁶**
 - ⇒ Estimation du nombre de jeunes concernés : 340 000 jeunes
 - ⇒ Public identifié par les Missions locales
- *Montant de l'aide et nombre de versements*

Nous proposons que :

- pour les jeunes bénéficiant d'une allocation (Garantie Jeunes, EPIDE), l'aide soit du même montant que celle versée aux jeunes bénéficiaires des APL et du RSA, soit d'un montant de 150€ ;

² Estimation réalisée à partir de données statistiques :

- issues de l'Etude Nationale des coûts renseignée pour l'année 2018 ; le nombre de jeunes hébergés en CHRS et autres centres d'hébergement ouverts plus de 9 mois dans l'année est estimé à 17 000.
- issues du SI-SIAO 115 (données du 7 septembre 2020) croisées avec les données du 115-93 ; le nombre de jeunes hébergés par le 115 à un instant T est estimé à 5800 (abris de nuit, hébergements période de grand froid (gymnase), hébergements urgence place hiver, hôtels et hôtels PHRH)
- issues de données croisées du SI-SIAO et de l'étude nationale maraudes et Samu sociaux sur le sans-abrisme de la fédération nationale des Samu sociaux ; le nombre de jeunes sans hébergement et non hébergés faute de place disponible ainsi que n'appelant pas le 115 est estimé à un instant T à 1200

³ Données issues de l'avis du CESE – « Prévenir les ruptures dans les parcours en protection de l'enfance » : environ 27 000 jeunes de 17 ans seraient pris en charge à l'ASE

⁴ Estimation des effectifs en E2C, EPIDE : 19 000 jeunes

⁵ Nombre de parcours Garantie jeunes en 2020 : 100 000

⁶ Nombre de PACEA en 2020 : 340 000

- pour les jeunes ne bénéficiant pas d'une allocation et n'ayant donc aucune ressource pour vivre, l'aide soit bonifiée pour atteindre un montant de 300€. A noter : cela comprend les jeunes en PACEA qui ne reçoivent pas d'aide financière. Dans le cadre de ce parcours, l'aide financière n'est en effet pas systématique, est distribuée ponctuellement et son montant est restreint puisque l'aide ne peut dépasser le plafond annuel équivalent au montant de trois RSA. Aussi, les Missions locales pourraient adapter le montant de l'aide aux jeunes en PACEA (150€ ou 300€) sur le critère du versement ou non d'une allocation dans le cadre de ce parcours.

Si l'option de l'aide bonifiée pour les jeunes ne bénéficiant d'aucune ressource est retenue, le budget total de l'aide monétaire s'élève à 135,15M€⁷.

Par ailleurs, au regard de l'ampleur de la crise et des effets attendus à court et moyen terme, la Fédération propose que **l'aide soit versée aux personnes ciblées avant la fin de l'année 2020 et soit reconduite au 1^{er} trimestre 2021.**

- *Format de l'aide et circuit de distribution potentiel*

Nous proposons de distinguer la modalité de versement de l'aide en fonction de si la personne est déjà bénéficiaire d'une allocation perçue par virement (auquel cas ce canal semble le plus rapide et le plus efficace pour le versement de l'aide) ou non, auquel cas nous proposons la distribution de chèques services :

- *Pour les jeunes bénéficiant déjà d'une allocation* : afin de lutter autant que possible contre le non-recours, nous proposons que **tous les jeunes recevant déjà une allocation par virement puissent recevoir par ce même canal le montant de l'aide monétaire exceptionnelle**. Cela inclue les jeunes en Ecoles de la Deuxième Chance, en EPIDE et suivis par les Missions Locales en parcours Garantie Jeunes ou en PACEA et ayant déjà reçu une allocation.

- *Pour les jeunes non bénéficiaires d'une allocation* : l'aide monétaire exceptionnelle pourrait être distribuée sous forme de **chèques services**, qui peuvent être remis facilement, y compris à des jeunes ne disposant pas de compte bancaire, et permet de circonscrire le périmètre du type de dépenses possibles (alimentation, hygiène, vêtements...).

Ces chèques services pourraient être **remis par les acteurs au contact régulier des jeunes concernés**, à savoir l'ensemble des intervenants sociaux au sein des gestionnaires

⁷ 391 000 jeunes bénéficieraient de l'aide bonifiée d'un montant de 300€, et 119 000 jeunes bénéficieraient de l'aide d'un montant de 150€.

des dispositifs cités précédemment : structures de la veille sociale et de l'hébergement, associations de prévention spécialisée, centres sociaux, CCAS, Missions locales pour les jeunes non bénéficiaires d'une allocation... Les jeunes en fin de prise en charge par l'ASE seront également intégrés dans l'effectif de personnes recevant l'aide sous forme de chèques services afin d'en faciliter la distribution par les référents ASE et les équipes au contact des jeunes.

Ce format et ce circuit de distribution permettent que les **jeunes ciblés puissent bénéficier immédiatement de l'aide financière d'urgence** car ils sont **déjà identifiés** par des professionnels qui travaillent régulièrement avec eux -y compris pour les jeunes à la rue avec lesquels les équipes de maraudes sont en contact.

Ce format d'aide a été expérimenté lors du confinement d'avril sous forme de tickets alimentaires distribués au public par les intervenants sociaux. Pour plus de fluidité dans la distribution, la remise de ces tickets s'est effectuée sans contrôle d'éligibilité formel des personnes par d'autres acteurs que les intervenants sociaux à leur contact. Il est souhaitable de conserver ce format de distribution qui permet souplesse, flexibilité et rapidité dans la remise des chèques aux personnes ciblées et à terme, réduit les délais de réception et limite le non-recours.

La distribution des chèques services par un acteur tiers unique (CCAS, Missions Locales notamment) constitue une autre option. L'option d'une distribution directe par les acteurs au contact des jeunes précaires nous semble être préférable car :

- elle permet de **minimiser le risque de non-recours et de délai de réception de l'aide par les jeunes concernés** alors même qu'il s'agit d'une aide d'urgence : aucune étape supplémentaire n'est ajoutée entre l'identification du jeune et la remise du chèque services
 - les structures gestionnaires des dispositifs ciblés recevraient un volume limité de chèques services, assurant d'avantage de **réactivité des intervenants** et de **rapidité dans la distribution de l'aide** car elles évitent d'une part une lourde gestion logistique des chèques services (stockage notamment) et d'autre part la gestion des flux de personnes liée à une augmentation rapide du volume de fréquentation des personnes ciblées dans leurs établissements.
- *Mise en place des procédures de distribution de l'aide*

La Fédération des acteurs de la solidarité a consultés plusieurs partenaires pour concevoir cette proposition, qui ont tous montré un intérêt certain pour le dispositif et ses objectifs, et se disent prêts à assumer un rôle de distributeurs de cette aide. Néanmoins, la mobilisation

des acteurs clés dans le processus d'aller-vers et de distribution de l'aide au public cible sera complexe et devra nécessairement être accompagnée par l'Etat.

LES RENCONTRES NATIONALES « JEUNES EN ERRANCE » 2020

Ce qu'il en reste...

Annulation du projet franco-belge à Bruxelles, puis annulation du même projet mais décentralisé en France et en Belgique, puis annulation de l'accueil en Belgique, puis annulation des deux accueils prévus en France... le covid a frappé fort.

Il en reste la volonté de partager avec les structures de premier rang de Belgique francophone (Wallonie et Bruxelles-capitale), et l'intérêt apporté par des équipes françaises à la difficile question du travail avec les « invisibles ». Il en reste aussi quelques nouvelles équipes qui devaient venir nous découvrir « in situ » et qui trouvent leur place dans le réseau.

Il en reste la proposition de mettre en ligne des points de vue, des contributions, sur le site « Jeunes en errance ». Cependant cette proposition n'a pour l'instant eu aucun écho concret ; aucune contribution reçue. Effet covid et reconfinement, surcharge de travail, tristesse des la communication pas en « présentiel » comme on dit maintenant ? Probablement tout en même temps. Mais tout espoir n'est pas perdu : il est toujours possible d'envoyer des contributions sur les invisibles, les femmes, les échanges économique-sexuels...

ECHANGES ET TRAVAUX EN COURS

On pourrait aussi dire « Les échos du réseau ». Qu'est-ce qui se passe, qu'est-ce qui circule, qu'est-ce qui se prépare ? Informations partielles car tout ne circule pas, hélas.

Evidemment, les porteurs de toutes ces actions sont contactables !

Dans les « têtes de réseaux »

La Fédération des acteurs de la Solidarité vient de diffuser auprès des ministères et services de l'Etat concernés une « note de travail » relative au versement d'une aide financière exceptionnelle ciblant les jeunes précaires non allocataires du RSA ni de l'APL. Cette note élaborée en concertation avec les CEMEA est reprise intégralement dans ce bulletin.

La DIHAL finance le lancement de 40 projets pour l'hébergement des personnes en grande marginalité. « *Ils s'adresseront à des personnes majeures, particulièrement vulnérables du fait d'un long passé de rue ou de cumul de problématiques de santé notamment de santé mentale et/ou des addictions ; une attention particulière sera portée aux jeunes de 18 à 25 ans en errance et aux personnes refusant d'aller vers l'offre existante d'hébergement ou de logement accompagné* ». Les sites et les associations engagées sont indiqués sur le site de la DIHAL.

La DIHAL lance avec la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et la Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle (DGEFP) des travaux d'identification à court terme de solutions pour les jeunes précaires de 16 à 25 ans, ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET), et qui sont sans « filet de sécurité » (décohabitants de chez leurs parents et ne bénéficiant d'aucune allocation du type RSA jeune parent, APL...). On estime, avant la crise, qu'il y avait 150 000 NEET dans cette situation. Les travaux, dont les conclusions sont attendues pour fin février 2021, visent à :

- Objectiver le ou les profil(s) de ces jeunes ;
- Améliorer les modalités de repérage et d'orientation de ces jeunes et lever les freins à l'accès de ces jeunes aux dispositifs d'accompagnement ;
- Définir des parcours opérationnels flexibles et adaptés à leur situation. Deux sujets feront l'objet d'une attention particulière : l'accès au logement et la prise en compte de problématiques de santé mentale et/ou d'addictions.

L'équipe de Lannion (CCAS, la Tribu de Tachen) va être un des sites expérimentaux permettant d'identifier des pratiques novatrices et de travailler à leur transférabilité.

Dans les équipes de terrain

Lannion. L'association « La tribu de Tachenn » s'est dotée de nouveaux statuts, plus « solides », et clarifie avec la mairie le statut de la professionnelle du CCAS qui intervient dans les activités de l'association.

Lyon. La jeune équipe de maraude « Jeunes » du SAMU Social est en train d'écrire sur sa pratique.

Rennes. L'équipe de prévention spécialisée de centre-ville est en train d'écrire sur son expérience durant le premier confinement.

Rouen. La Mutualité de Normandie avance sur son projet d'habitat partagé, réunissant des personnes âgées et des jeunes sortants d'ASE.

Pau. A partir des équipes de psychiatrie de rue, la préparation de l'ouverture d'un espace pour jeunes qui soit à la fois lieu d'accueil de jour direct, sans rendez-vous, lieu de consultation, et lieu de propositions et de partages d'activités et d'ateliers.

Dans les centres de formation

Mulhouse. Le centre de formation Praxis et l'association ALSA 68 préparent pour le 20 mai une journée d'étude sur la jeunesse en errance.

Chez les chercheurs

Véronique Le Goaziou. Elle est sociologue, à Marseille. Elle vient de remettre une superbe étude sur l'errance dans et autour de la gare Saint Charles. Publics, intervenants, institutions, propositions. Présentation dans ce bulletin, en ligne sur le site Jeunes en errance.

James Masy. Il est maître de conférences à l'université Rennes 2, en Sciences de l'Éducation. Il a lancé en décembre 2020 un séminaire de recherche et d'échanges en sociologie de la jeunesse. Au programme 2021 est prévue une journée sur « Jeunes et déviations », où il sera question d'errance, de squats, de ZAD (ne pas se fâcher pour l'utilisation du terme « déviance » : pour les sociologues c'est ce qui dévie de la norme majoritaire, implicite ou explicite) . Ce séminaire est ouvert aux étudiants et aux professionnels. A suivre et à participer en direct sur place, et aussi en visio. Dates à venir.

A l'étranger

Bruxelles. Le Forum international des travailleurs sociaux de rue, porté par l'association Dynamo International, n'avait pas pu se tenir fin octobre 2020 : covid... Il aura lieu les 18-22 octobre 2021, toujours à Bruxelles. <https://dynamointernational.org/street-workers-network/>

Bruxelles. L'association Macadam ouvre début 2021 un accueil de jour à bas seuil d'exigence pour les jeunes en errance.